

LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AU XVII^e SIÈCLE



1172
Le Grand Conseil
devient l'organe
souverain de la
République de Venise



1642
Première
révolution
en Angleterre

Conflits religieux

Guerre de Trente Ans

1532
Publication du
traité politique
Le Prince
de Machiavel

1575

1598
Édit de Nantes

1625



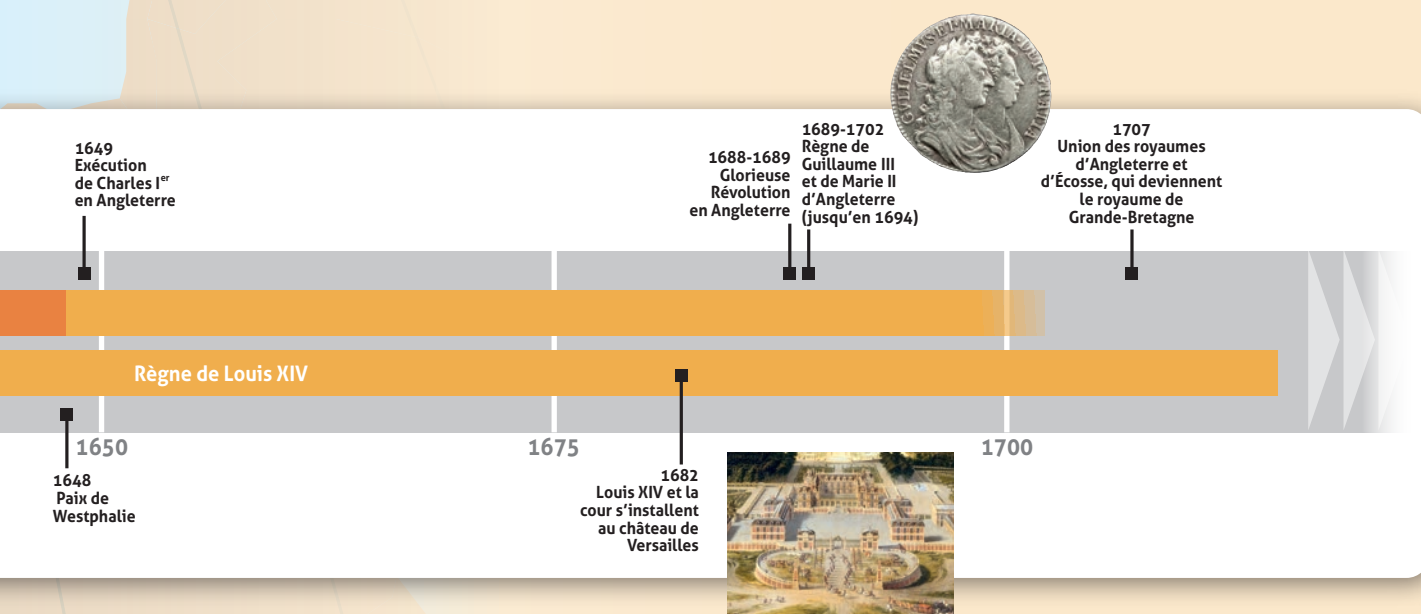
APPRENTISSAGES VISÉS

EN ÉTUDIANT CE THÈME, TU APPRENDRAS À :

- identifier les caractéristiques d'un État souverain ;
- déterminer les compétences et le rôle d'un État moderne ;
- distinguer divers régimes politiques et leurs caractéristiques concernant l'exercice du pouvoir ;
- définir les bases des relations diplomatiques entre les États.

AU TRAVERS DU THÈME, TU APPRENDRAS AUSSI PROGRESSIVEMENT À :

- analyser des éléments de la mise en scène du pouvoir ;
- analyser le message contenu dans les monuments ou objets du passé ;
- argumenter sur l'exercice du pouvoir et le rôle de l'État.





Le soleil, emblème de Louis XIV, détail de la grille royale du château de Versailles, reconstituée en 2008.



30 couronnes bernoises, 1699.



Demi-couronne à l'effigie de Guillaume III et de Marie II d'Angleterre, 1689.



Hyacinthe Rigaud, *Louis XIV en costume de sacre*, huile sur toile, 1701.



Château de Schönbrunn, construit vers 1696, Vienne (AT), de nos jours.

La construction de l'État au XVII^e siècle

Vers 1600, l'Europe est progressivement divisée en États indépendants, soumis à des formes de gouvernement* très diverses. Le modèle d'un empire* unique qui domine des territoires immenses, tel l'Empire romain, n'existe plus.

Les territoires sont plus délimités qu'avant et chaque État y affirme son pouvoir à travers l'armée, la justice, les impôts* ou la frappe de la monnaie qui sont exclusivement entre ses mains. L'État devient une source d'unité face aux profondes divisions religieuses provoquées par la Réforme*.

La puissance et la prospérité de ces États ne sont toutefois pas égales : au début du XVII^e siècle, les monarchies* française et britannique s'affirment, tout comme la République des Provinces-Unies (Pays-Bas actuels), alors que la monarchie espagnole décline et que la République de Venise perd sa suprématie commerciale et maritime. Les principales routes maritimes européennes, jusqu'alors centrées sur la Méditerranée, se déplacent vers l'Atlantique.

Malgré les différences de religion*, de puissance, de formes de gouvernement, et en dépit des ravages de la guerre de Trente Ans (1618-1648), les relations entre les États européens s'établissent sur de nouvelles bases avec la Paix de Westphalie en 1648.

Aux portes de l'Europe, des empires s'étendent encore sur d'immenses territoires. L'Empire ottoman recouvre une grande partie du sud-est de l'Europe et domine tout le sud de la Méditerranée.

Les régimes politiques en Europe vers 1700



Les régimes politiques*

- | | |
|---|---|
|  République |  Monarchie parlementaire |
|  Monarchie absolue |  Limites du Saint-Empire romain germanique |

L'affirmation de l'État

À partir du XVI^e siècle, le terme **ÉTAT** apparaît dans les différentes langues européennes pour décrire une nouvelle manière de penser l'organisation politique. L'État devient progressivement une autorité indépendante qui fonctionne sans l'intervention d'un pouvoir extérieur, comme celui du pape* ou de l'empereur.

Le Prince, rédigé en 1513 et publié la première fois en 1532, est un traité politique de l'humaniste* florentin Nicolas Machiavel (1469-1527). Ce livre devient une référence pour ceux qui étudient le pouvoir étatique car il décrit comment développer et renforcer la puissance de l'État, par tous les moyens possibles. Jugé immoral

et censuré* par l'Église* catholique en 1559, l'ouvrage est pourtant diffusé, traduit et commenté dans toute l'Europe. « Se montrer machiavélique » est même devenu une expression courante.

L'autorité de l'État est renforcée

Depuis la fin du Moyen Âge, les autorités souveraines prennent sous leur contrôle un certain nombre de droits*, comme celui de frapper la monnaie, de rendre la justice, de prélever des impôts ou d'entretenir une armée permanente.



1 Thomas Hobbes (1588-1679), *Léviathan*, frontispice d'Abraham Bosse représentant l'État selon les instructions de l'auteur, Londres, 1651.

ÉTAT

Autorité souveraine qui gouverne une population sur un territoire délimité.

2

La souveraineté est [...] inséparable de l'État, car si elle lui était ôtée, ce ne serait plus un État.

Adapté de Charles Loyseau, *Traité des seigneuries*, Paris, 1608.

SOUVERAINETÉ

Pouvoir suprême d'une personne ou d'un État qui s'applique sur un territoire.

Dès le XVII^e siècle, la **SOUVERAINETÉ** d'un État repose sur le contrôle de ces droits et amène ainsi des changements :

- les premières machines à « frapper » la monnaie apparaissent au XVI^e siècle. Elles remplacent définitivement la fabrication de pièces à l'aide d'un marteau, telle qu'elle était pratiquée depuis l'Antiquité. Ce rôle étant réservé à l'État, la production de fausse monnaie peut être punie de mort ;
- un nouvel impôt est parfois mis en place. En 1695, par exemple, Louis XIV lève un impôt individuel afin de financer sa guerre contre l'Angleterre et les Provinces-Unies ;
- rendre la justice est un rôle réservé à l'État souverain. La vengeance privée, notamment le duel, est ainsi interdite.

LÉVIATHAN : dans la Bible, le Léviathan est une créature dotée d'une puissance exceptionnelle.



«Frappe de la monnaie au balancier à vis», gravure tirée de l'*Encyclopédie* sous la direction de Diderot et d'Alembert, Paris (F), vers 1750-1790.



«La taxe par teste (1695)», gravure tirée du *Recueil de modes*, Paris (F), 1750.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, le pouvoir étatique sur la société s'accroît, il est de plus en plus centralisé et situé là où se trouvent les autorités. Dans des domaines où l'État n'intervenait pas auparavant, de nouvelles institutions sont créées, qui ont des conséquences importantes pour les populations, parfois jusqu'à nos jours.

De nombreux États, par exemple, prennent en charge l'assistance aux pauvres, tâche accomplie jusque-là uniquement par l'Église. Toutefois, cette aide peut s'accompagner de l'enfermement ou de la mise au travail forcé.

6 ●●●●●●●●●●

- Les inspecteurs des pauvres devront fournir de l'occupation aux personnes mariées ou non mariées qui n'ont pas les moyens de vivre ou de travailler, en leur procurant une provision de laine, chanvre, lin, fil, fer et autres marchandises et étoffes nécessaires pour les mettre au travail. Ils pourront récolter l'argent nécessaire pour secourir les boiteux, invalides, aveugles, vieillards et autres pauvres incapables de travailler.
- Les inspecteurs des pauvres devront mettre en apprentissage tous les enfants des miséreux qui seront jugés incapables de subvenir à leurs besoins; ils pourront mettre de force les enfants en apprentissage, où il leur paraîtra convenable, jusqu'à ce que les garçons aient atteint l'âge de 24 ans, les filles 21 ans, ou soient sur le point de se marier.

Adapté de la Loi sur les pauvres (*Poor Law*), adopté sous le règne d'Elisabeth I^{re}, Angleterre, 1601.



Hans Gieng, fontaine de la Justice, Berne, 1543.

INSPECTEUR DES PAUVRES: personne qui récolte un impôt dont il redistribue le montant aux pauvres.

Les régimes politiques des États

Les États se distinguent selon la manière d'attribuer et d'exercer le pouvoir. Plusieurs modèles existent au XVII^e siècle : la **MONARCHIE** absolue, la monarchie parlementaire et la république.

Depuis l'Antiquité, les régimes politiques des États sont définis selon le nombre et la qualité de celui ou ceux qui gouvernent et selon les limites que l'on donne aux différents pouvoirs. Ces pouvoirs peuvent être détenus

par une ou plusieurs personnes, qui prennent les décisions seules ou sous le contrôle d'un Parlement. De plus, la façon de nommer les membres d'un Parlement varie d'un État à l'autre.

La monarchie absolue

En Europe, la monarchie absolue se développe dans la continuité de la monarchie centralisée de la Renaissance*. En France, à la fin du XVI^e siècle, le pouvoir du roi s'impose pour maintenir l'unité du royaume déchiré par les conflits religieux entre protestants et catholiques. L'absolutisme atteint son sommet sous les règnes de Louis XIII et de son premier ministre Richelieu, puis surtout sous Louis XIV. Le roi gouverne sans partager son pouvoir et prend seul les grandes décisions : il écarte les grands seigneurs et les parlements (cours de justice), mais il est entouré de ministres qui le conseillent. Il doit toutefois respecter les lois fondamentales du royaume comme les règles de la succession royale, héréditaire et masculine. Une reine ne gouverne que lorsque son fils est trop jeune pour régner. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, de nombreux pays d'Europe adoptent cette forme de gouvernement.

MONARCHIE

Régime politique où le pouvoir est exercé par une seule personne, généralement un roi ou une reine.



Louis XIV et les conseillers d'État, huile sur toile, anonyme, château de Versailles (F), XVII^e siècle.

8

- Mais l'on demande si le roi peut faire seul tous ces changements de lois* et d'ordonnances*, de sa seule autorité. L'on répond que cela est incontestable, parce que le roi est seul souverain dans son royaume.

Adapté de Pierre-Cardin Le Bret,
De la souveraineté du roi, 1632.

9

- Les rois sont seigneurs absolus. [...] Quelque mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets* est toujours un crime. Dieu, qui a donné des rois aux hommes, a voulu qu'on les respecte comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discussion.

Adapté de *Mémoires* de Louis XIV, 1666.

10

- Il y a plus de 1200 ans que la France a des rois : mais ces rois n'ont pas toujours été absolus comme ils le sont aujourd'hui. Leur autorité n'a jamais été limitée par des lois écrites, comme celles des rois d'Angleterre et d'Espagne, mais elle a été modérée par des coutumes* anciennes [...].

Adapté du cardinal de Retz, *Mémoires*,
rédigés entre 1675-1677, publiés en 1717.



La monarchie parlementaire

En Angleterre, depuis 1215 et l'adoption de la Grande Charte* (*Magna carta*), le roi ou la reine a des pouvoirs limités par un **PARLEMENT** de nobles* et de représentants des villes. Le XVII^e siècle est toutefois marqué par des tentatives manquées de mettre en place une monarchie absolue.

Jacques I^{er}, puis son fils Charles I^{er}, veulent gouverner sans l'aide du Parlement. Cette volonté provoque une guerre civile que l'on qualifie parfois de première révolution* anglaise. En 1649, Charles I^{er} est condamné pour trahison contre l'Angleterre. Il est exécuté et la monarchie prend fin.

Quelques années plus tard, en 1660, la monarchie est restaurée avec des souverains partisans de la monarchie absolue. Toujours opposé à ces tentations absolutistes, le Parlement, soutenu par la population, provoque une révolution en 1688, que les Anglais nomment la Glorieuse Révolution. Le texte de la Déclaration des droits (*Bill of Rights*) impose la monarchie parlementaire qui existe encore de nos jours.

PARLEMENT
Assemblée de représentants du peuple, mandatés pour une durée limitée à la suite d'élections, qui délibèrent et prennent des décisions (pouvoir législatif).

11

- L'État monarchique est la chose suprême sur cette terre, car les rois ne sont pas seulement les lieutenants de Dieu sur terre, assis sur le trône de Dieu, mais Dieu lui-même les appelle des dieux. [...] De même qu'il est blasphématoire* de discuter les œuvres de Dieu, il est interdit de discuter ce qu'un roi peut faire dans l'étendue de son pouvoir. [...] Je n'accepte pas que mon pouvoir soit discuté.

Adapté du discours au Parlement de Jacques I^{er}, le 21 mars 1610.



12

« Les deux chambres du Parlement réunies à l'occasion d'un procès », gravure de Wenceslas Hollar, gravure, 1641.

13

- 1. Le Parlement signale très humblement à notre souverain seigneur le roi [...] que vos sujets ne peuvent être contraints à payer des taxes sans le consentement du Parlement. [...]
- 3. Il est aussi arrêté et établi, par le statut de la Grande Charte des libertés d'Angleterre, qu'aucun homme libre ne pourra être arrêté ou mis en prison [...] si ce n'est en vertu d'une sentence légale. [...]

Adapté de la Pétition des droits (*Petition of Right*) remise au roi par le Parlement le 7 juin 1628.

14

- 1. Que l'autorité royale suspende les lois ou l'exécution des lois sans le consentement du Parlement est illégal [...].
- 4. Qu'une levée d'argent pour la Couronne sans l'accord du Parlement est illégale.
- 6. Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, sont contraires à la loi.
- 8. Que les élections des membres du Parlement doivent être libres.
- 13. Qu'enfin, pour remédier à tout reproche et pour l'élaboration des lois, le Parlement devra être fréquemment réuni.

Adapté de la Déclaration des droits (*Bill of Rights*), adoptée par le Parlement en 1689.

La république

Au XVII^e siècle, les **RÉPUBLIQUES** sont plus rares. Le pouvoir y est détenu par des assemblées* de personnes généralement élues parmi des élites aristocratiques*.

RÉPUBLIQUE

Régime politique dans lequel la souveraineté est exercée par des représentants élus (par opposition à la monarchie).



15

« Vue à vol d'oiseau de Venise et des îles voisines », gravure de Matthäus Merian l'Ancien, vers 1640.

La République de Venise, édifiée sur les eaux de la mer Adriatique, devient au cours du Moyen Âge une grande puissance maritime qui s'étend jusqu'aux portes de l'Asie. Son régime politique, sa stabilité et sa longévité suscitent l'admiration en Europe ; elle est appelée la République Sérénissime. Elle comprend trois principaux conseils : le Grand Conseil, le Collège et le Sénat. L'autorité souveraine de Venise est détenue par le Grand Conseil. Celui-ci vote pour prendre les décisions importantes, pour élire les magistrats et pour choisir le doge. Seuls les membres des familles nobles de la ville ont accès au Grand Conseil, excluant ainsi la plus grande partie de la population.



16

Joseph Heintz le Jeune, *Salle du Grand Conseil de Venise*, huile sur toile, vers 1678.

17

- L'autorité du doge est si limitée qu'il ne peut rien faire sans le Sénat. C'est pourquoi, dans les cérémonies publiques, on voit toujours après le doge un noble qui porte devant le Sénat une épée dans son fourreau, pour signifier que toute la puissance de l'État est entre les mains des sénateurs. [...]

Dans les cérémonies, le doge est toujours magnifiquement vêtu de soie bordée d'or et d'argent. Dans cet équipage, il s'attire la vénération du peuple* qui respecte toujours les marques extérieures de grandeur. Le Sénat l'accompagne toujours pour éviter que le doge paraisse être un souverain aux yeux du peuple et des étrangers.

Adapté de Nicolas Amelot de la Houssaye, secrétaire d'ambassade à Venise en 1669, *Histoire du gouvernement de Venise*, Paris, 1676.

DOGE : chef élu de l'ancienne République de Venise (ou de Gênes).



Les régimes politiques dans le Corps helvétique

L'expression « Corps helvétique^{*} », utilisée pour désigner l'ensemble formé par les treize cantons et leurs alliés, trouve son origine dans le nom des Helvètes; ce terme, redécouvert par les humanistes, est appliqué aux Confédérés. À part les principautés ecclésiastiques et celle de Neuchâtel qui se rapprochent des régimes monarchiques, la république est la forme d'organisation la plus représentée, parfois démocratique^{*}, souvent aristocratique.

Républiques des cantons à *Landsgemeinde*

À Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zoug et Appenzell, la démocratie s'exerce dans des assemblées souveraines, en allemand des *Landsgemeinde*, ouvertes aux hommes en état de porter une arme, dès l'âge de 14 ans. Dans les Liges grises (Grisons) et la République des dizains du Valais, un ensemble complexe d'assemblées locales et de conseils partagent le pouvoir. Mais partout l'autorité est réellement exercée par une minorité: paysans riches, marchands ou aubergistes.



« Disposition de la Landsgemeinde » à Zoug, détail tiré de la carte *Helvetia, Rhaetia, Valesia*, eau-forte, Bâle, 1698.

18

Républiques corporatives: des villes à corporations

Dans les cantons-villes de Zurich, Bâle, Schaffhouse ainsi que dans les villes alliées de Saint-Gall et de Bienne, les bourgeois^{*}, regroupés dans des organisations professionnelles (les corporations de métiers), dominent la vie politique. Les campagnards, eux, n'ont pas le droit de fonder une entreprise ou de faire du commerce. Pour accéder à des charges électives, les candidats doivent verser de fortes sommes d'argent.



Jetons de vote des corporations des bateliers et des tanneurs, Zurich, 1713.

19



Républiques aristocratiques: des villes à patriciat

Dans les cantons-villes^{*} de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure ainsi que dans la ville alliée de Genève, quelques familles dominent les institutions; elles forment ce qu'on appelle le patriciat. À Berne, par exemple, 77 familles dirigent la vie politique, 23 à Lucerne et 71 à Fribourg (c'est-à-dire 1% de la population).

1. **Bourgeois privilégiés** de la ville ou patriciens qui ont tous les droits politiques.
2. **Bourgeois non privilégiés** écartés de la vie politique, qui ont le monopole^{*} de certaines activités.
3. **Habitants de la ville (non-bourgeois)**, qui ont un droit d'habitation.
4. **Sujets** des campagnes et des petites villes.
5. **Étrangers**, uniquement tolérés.

La représentation du pouvoir

Quelle que soit leur forme, les États se doivent d'afficher leur puissance et surtout leur indépendance. Ils frappent leur propre monnaie et font construire des bâtiments ou monuments qui impressionnent à la fois le peuple et les visiteurs étrangers.

Dans les monarchies ou les républiques, les constructions prestigieuses servent l'intérêt de l'État. En France, c'est le rôle du château de Versailles, véritable

palais-vitrine qui expose aux yeux de tous la puissance de Louis XIV, le Roi Soleil. Cet édifice remporte un tel succès qu'il sera imité par de nombreux autres États.

Dans la monarchie absolue : l'exemple français

En 1660, Louis XIV lance la transformation d'un ancien pavillon de chasse en un majestueux château, à Versailles, à l'écart de Paris. Le château de Versailles n'a pas de fonction protectrice, comme le château fort médiéval. Louis XIV veut en faire le symbole de la puissance française aux yeux du monde et de l'affirmation de l'autorité royale sur ses sujets et la noblesse.

L'immense chantier dure près de trente ans car les travaux d'architecture et d'aménagement des jardins sont gigantesques. Pour les concevoir, le roi fait appel à des architectes et artistes célèbres. En 1684, 22 000 personnes ainsi que 6000 chevaux y travaillent quotidiennement.



21

Pierre Patel, *Vue du château de Versailles et des jardins prise de l'avenue de Paris*, huile sur toile, Versailles (F), 1668.



22

La galerie des Glaces avec ses 357 miroirs et son plafond peint par Charles Le Brun, château de Versailles (F).

Le roi, la cour* et le gouvernement s'installent à Versailles à partir de 1682. La somptueuse demeure accueille certains jours jusqu'à 10 000 personnes. De grands spectacles ou des fêtes se déroulent parfois sur plusieurs jours. La vie à Versailles s'organise autour du roi et tout doit contribuer à célébrer sa gloire : assister au lever ou au repas du roi est un privilège*. Les nobles, soumis à des règles strictes, vivent ainsi dans une « cage dorée ».



23 ATHÉNAÏS DE MONTESPAN (vers 1640-1707)

Remarquée à la cour du roi pour la vivacité de son esprit et sa beauté, M^{me} de Montespan deviendra l'une des plus célèbres favorites de Louis XIV, dont elle aura sept enfants. Protectrice des écrivains, notamment La Fontaine et Molière, elle maîtrise parfaitement les règles de la cour et influence même le roi.



24

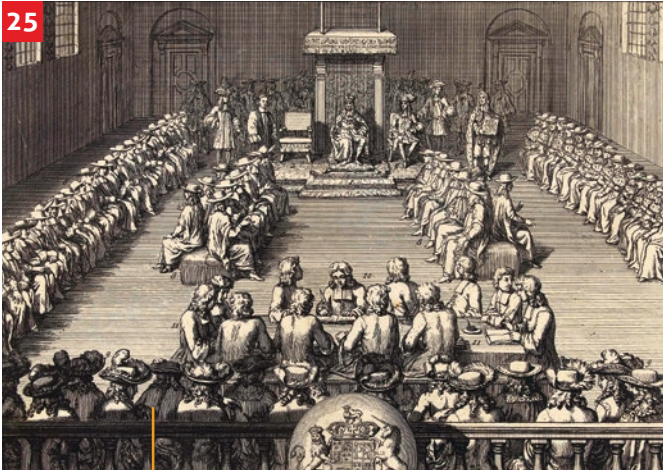
Le Bernini et François Girardon, *Louis XIV sous les traits de Marcus Curtius*, statue équestre, marbre, Versailles (F), 1677.

MARCUS CURTIUS : héros de la mythologie romaine qui se sacrifie pour sauver Rome.



Dans la monarchie parlementaire : l'exemple anglais

La souveraineté anglaise est pleinement représentée lorsque sont réunis, en un même lieu, le monarque et le Parlement (les lords et les députés*). La cérémonie d'ouverture du Parlement, qui rassemble les deux Chambres, se déroule chaque année de façon très solennelle. Elle a lieu dans la Chambre des Lords car, depuis les guerres civiles, le monarque anglais n'a plus l'autorisation d'entrer dans la Chambre des communes.



25

« Le roi Guillaume III d'Orange-Nassau siégeant avec le Parlement », gravure, vers 1689.

Aujourd'hui encore, lorsque la reine est présente au Parlement, afin d'éviter qu'elle y soit séquestrée, un député est retenu en otage dans le palais royal de Buckingham.



26

La reine Elisabeth II ouvrant une session du Parlement, photographie, 2015.

Dans la république : l'exemple vénitien

À Venise, une grande démonstration réunissant tous les personnages importants de l'État a lieu chaque année: la cérémonie du « Mariage du doge avec la mer », la *Sensa*. Le jour de l'Ascension, le doge et les membres du Sénat embarquent dans le *Bucentaure*, une galère richement décorée. Au milieu de l'eau, le doge jette un anneau de mariage, après avoir reçu une bénédiction des autorités religieuses. C'est une manière de demander symboliquement à la mer une protection pour les navires de Venise.



27

Francesco Guardi, *Le Départ du Bucentaure vers le Lido de Venise, le jour de l'Ascension* (détail), huile sur toile, Paris (F), vers 1775-1780.

CHAMBRE DES LORDS : partie du Parlement occupée par des représentants de la noblesse.

CHAMBRE DES COMMUNES : à l'époque, partie du Parlement occupée par des représentants des personnes aisées du peuple, bourgeois des villes.

L'art d'impressionner les ambassadeurs

Lorsqu'un royaume ou une république souhaite entrer en contact avec un autre État, ils envoient sur place un représentant que l'on nomme « ambassadeur ». On confie aux ambassadeurs de multiples tâches, allant de la simple prise de contact jusqu'à la déclaration de guerre ou des négociations de paix. Les États qui accueillent les ambassadeurs le font généralement avec une coûteuse mise en scène dans le but de les impressionner.



«Présents offerts par Kosa Pan (ambassadeur du roi de Siam) à Louis XIV», gravure tirée de *Almanach royal pour l'année 1687*, Paris (F), 1686.

29 ●●●●●●●●●●

- Le 18 juin, trois ambassadeurs du roi de Siam, [...] étant arrivés à la rade de Brest, furent reçus par le sieur Descluseaux. [...]
- À leur entrée, ils furent salués de plus de soixante volées de canon, auquel celui du château répondit. Ils trouvèrent à leur descente, sur le bord de la mer, la bourgeoisie sous les armes. On les conduisit dans la maison du roi, où ils furent logés avec leur suite, [...] jusqu'à l'arrivée du sieur Stolf, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, qui avait amené un maître d'hôtel pour leur traitement et pour la dépense qu'on serait obligé de faire pendant tout leur séjour en France.

Adapté des *Mémoires* du baron de Breteuil (1648-1728), introducteur des ambassadeurs de Louis XIV.

30 ●●●●●●●●●●

- Le droit d'ambassade étant inséparable de la souveraineté, et cette sorte de relation ne se faisant qu'entre des souverains, il faut en conclure que le prince, ou l'État qui reçoit l'ambassadeur, doit être souverain aussi bien que celui qui l'envoie.

Adapté de Abraham de Wicquefort (1606-1682), diplomate, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, 1676-1682.



Giovanni Antonio Canal dit Canaletto, *Entrée du comte Gergy, ambassadeur de France au Palais ducal de Venise* (Palais des doges), huile sur toile, Saint-Petersbourg (RU), 1726.

SIAM: ancien nom de la Thaïlande.



Les artistes au service du pouvoir

Accueillir des ambassadeurs dans des lieux prestigieux ou impressionner le peuple par des édifices ou des œuvres d'art nécessite le travail d'artistes et d'artisans qui se mettent au service de l'État. Cette volonté de marquer les esprits passe aussi par des spectacles. Lorsque Louis XIV reçoit les ambassadeurs du Siam, il leur propose plusieurs divertissements, dont une représentation du *Bourgeois gentilhomme* de Molière. La pièce de théâtre, que Molière a créée avec Jean-Baptiste Lully, mêle très habilement comédie, danse et musique.



33 JEAN-BAPTISTE LULLY (1632-1687)

Jean-Baptiste Lully rejoint très jeune la cour de Louis XIV, où ses dons pour les instruments et la danse le font remarquer. Sa proximité avec le roi, qui va jusqu'à danser un ballet avec lui, lui permet d'obtenir la responsabilité de la musique royale.



« La cérémonie turque », frontispice du *Bourgeois gentilhomme*, gravure d'après Pierre Brissart, 1682.

À Versailles, les jardins qui éblouissent tant les visiteurs français ou étrangers sont l'œuvre du jardinier André Le Nôtre, secondé par de nombreux corps de métier, tels les fontainiers. Afin de le remercier pour son travail, le roi anoblit Le Nôtre. Louis XIV apprécie à tel point ses jardins qu'il en propose un guide de visite, rédigé de sa propre main.

34

- Ici repose le corps d'André Le Nôtre, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Conseiller du Roi, Contrôleur général des bâtiments de Sa Majesté, Arts et Manufactures de France, et préposé à l'embellissement des jardins de Versailles et autres Maisons Royales. [...] Il répondit en quelque sorte par l'excellence de ses ouvrages à la grandeur et à la magnificence du Monarque qu'il a servi et dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas seule profité de son [génie]. Tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ses élèves et il n'a point eu de concurrent qui lui fut comparable.

Adapté de l'épithaphe d'André le Nôtre (1613-1700), jardinier du roi de 1645 à 1700.



Vue aérienne de l'orangerie du château de Versailles, 2009.

35

ANOBLIR : donner un titre de noblesse.

ÉPITAPHE : inscription gravée sur un tombeau en souvenir du défunt.

Un siècle de fer

Au XVII^e siècle, l'Europe ne connaît que quelques années de paix. La guerre affecte ainsi la société et transforme les relations entre les États.

La guerre de Trente Ans (1618-1648) débute à Prague par une querelle entre protestants et catholiques. Elle implique ensuite la plupart des puissances européennes, opposant le camp de l'empereur catholique du Saint Empire et de l'Espagne, soutenu par le pape, au camp des États allemands protestants, de la Suède, des Provinces-Unies et, à partir de 1635, de la France,

pourtant catholique. Parmi les combattants, on compte de nombreux mercenaires*, des soldats de métier souvent indisciplinés. Le conflit est marqué par des massacres et des pillages ; il ravage en particulier le Saint Empire romain germanique qui perd environ un quart de sa population. Partout en Europe, l'augmentation des impôts causée par les guerres provoque des révoltes.



36

« La maraude », gravure tirée de Jacques Callot, *Les Misères et les Malheurs de la guerre*, Nancy (F), 1633.

37

Le premier soin qu'eurent ces reîtres fut de mettre leurs chevaux à l'écurie, ensuite chacun eut sa tâche particulière à remplir, dont chacune n'annonçait que désastre et perte. [...] Il y en eut d'autres qui parcoururent la maison de haut en bas, même le coin discret ne fut pas à l'abri [...] ; d'autres firent de gros ballots de draps, habits et toute sorte d'objets d'usage domestique comme s'ils voulaient monter un marché aux puces ; quant à ce qu'ils ne pensaient pas emporter, ils le mettaient en pièces.

Adapté de Hans Jakob C. von Grimmelshausen (1622-1676), *Les Aventures de Simplicius Simplicissimus*, 1669.

38

En 1646 [dans la ville de Naples sous domination espagnole, on] imposa une nouvelle taxe sur les fruits qui s'étendait à toutes les sortes de fruits, les fruits secs comme les fruits frais [...]. Le peuple innombrable, déjà accablé de nombreuses taxes, ne pouvait tolérer cette taxe [...]. Il supplia le vice-roi [...] de la supprimer. Alors, tout en promettant qu'il abolirait entièrement cette taxe, le vice-roi se retira dans son palais. [...]

Une nuit, tout frémissant et grondant de colère parce que la promesse tardait, le peuple mit le feu à la baraque, située sur la place du Mercato, où l'on percevait ladite taxe, baraque qui, par la suite, fut reconstruite, le même incident s'étant deux fois produit. On ne manqua pas non plus de placarder, aux endroits les mieux en vue de la ville, des écrits remplis des doléances* populaires et des fières protestations contre les administrateurs publics.

Adapté de Alessandro Giraffi, *La Révolution à Naples : les dix jours de Masaniello*, 1648.

REÏTRE : soldat à cheval, grossier et brutal.

VICE-ROI : représentant du roi d'Espagne.

PLACARDER : afficher.



La Paix de Westphalie

Quatre années de négociations sont nécessaires pour trouver des compromis et résoudre les conflits. Les dernières rencontres, réunissant les représentants des grands États d'Europe, ont lieu en Westphalie, région du nord de l'Allemagne durement touchée. En octobre 1648, les traités* négociés sont publiés et la Paix de Westphalie met fin à la guerre de Trente Ans.

Pour la première fois, les relations entre États sont définies, dans le respect de la souveraineté de chacun : chaque État exerce le pouvoir sur son propre territoire ; aucun État n'est supérieur aux autres. Ce principe s'applique aux États européens mais aussi à ceux d'autres continents. Ces traités sont à la base du système international actuel qui repose sur l'égalité des États face à la justice.



« Messagers de paix en Westphalie, 1648 », tract de l'époque, gravure sur bois coloriée.

40 L'Europe des Traités de Westphalie (1648)



Bien que les cantons suisses ne combattent pas directement dans la guerre de Trente Ans, ils sont mentionnés dans les Traités de Westphalie. Comme les Provinces-Unies, ils bénéficient désormais d'un statut particulier qui reconnaît leur « pleine liberté », mais sans recevoir encore la qualité d'État souverain.

Vingt ans après les Traités de Westphalie, l'Europe connaît toutefois de nouveaux conflits, en raison notamment des ambitions de Louis XIV, qui cherche à étendre son territoire en direction du Saint Empire. Dès la fin du XVII^e siècle, grâce à leurs ambassadeurs, les États négocient afin de diminuer les enclaves sur leurs territoires et obtenir un tracé régulier des frontières.

ENCLAVE : territoire indépendant se trouvant à l'intérieur des frontières d'un autre État.